



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Jocelyne Turgeon

Est/sont absents(  
es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-11-386 / ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER DE 500 TONNES**

la résolution 2024-09-313 de la municipalité de Saint Valère autorisant

**CONSIDÉRANT QUE**

la direction générale a procédé à un appel d'offre pour l'achat de sable d'hiver pour l'année 2024 afin d'obtenir une meilleure offre pour la

le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il

**CONSIDÉRANT QUE**

tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières;

les 3 dépôt des soumissions émanant de Groupe FJH construction, Sablière Warwick

**CONSIDÉRANT**

et PP Dusseault sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

le résultat des ouvertures de soumission ce 4 novembre 2024 à 13h20 et que Groupe

**CONSIDÉRANT**

FJH est le plus bas soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Éric

- **QUE** la présente résolution soit adressée à la compagnie Groupe FJH construction
- QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Groupe FJH construction pour la fourniture et l'achat de sable d'hiver pour l'année 2024 au cout de 19.50\$ la tonne.
- Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 novembre 2024.

  
Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier